

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/36

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RODICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 057-215700964-20240618-DCM202436-DE

19 JUIN 2024

I/ INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire adresse à l'Assemblée la communication de la démission de Madame Sabrina MULLER, en date du 9 avril 2024, de ses fonctions de conseillère municipale, par le biais d'un courrier reçu à la Mairie à cette même date.

Il convient de noter que, conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, ladite démission est irrévocable à compter de cette date, et une notification en a été transmise à Mr le Sous-Préfet.

En vertu de l'article L 270 du code électoral, dans les communes de 1000 habitants et plus, le remplacement d'un conseiller démissionnaire s'opère par l'élu suivant immédiat sur la liste électorale déposée à la Préfecture.

Par conséquent, Monsieur Arnaud WEBER, suivant immédiat sur la même liste que Madame Sabrina MULLER lors des élections municipales précédentes, est officiellement installé en qualité de conseiller municipal.

Au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire lui adresse ses chaleureuses félicitations et lui souhaite la bienvenue dans cette nouvelle fonction au service de notre communauté.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulange, le 18 juin 2024

Le Maire,

Antoine FALCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/37

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RODICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Secrétaire de séance : WEBER Arnaud

II/ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur WEBER Arnaud, secrétaire de séance.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulange, le 18 juin 2024

Le Maire,

Antoine FALCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/38

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RODICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Secrétaire de séance : WEBER Arnaud

III/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2024
Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulanges, le 18 juin 2024

Le Maire,

Antoine FAUCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/39

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RODICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Secrétaire de séance : WEBER Arnaud

IV/ MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS INDEMNISES SUITE A DEMISSION

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire expose à l'Assemblée que suite à la réception, le 9 avril 2024, d'une lettre de démission d'une conseillère municipale déléguée bénéficiant d'une indemnité, il est nécessaire de revoir le nombre de conseiller municipaux délégués percevant une indemnisation, tel que déterminé par la délibération n° 2023/58 du 16 octobre 2023.

Il rappelle que ladite délibération avait également établi les taux des indemnités pour le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux, avec une indexation automatique en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Délibération n° 2023/58 du 16.10.2023	% de l'indemnité Allouée en % de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique
Maire	40,80 %
1°, 2°, 3° et 4° adjoints	16,50 %
1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8° conseillers municipaux avec délégation	3 %

Il souligne également qu'en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, il incombe au conseil municipal de déterminer le nombre de bénéficiaires et le montant des indemnités.

Tenant compte de la démission de la conseillère municipale déléguée mentionnée précédemment, il est proposé par Monsieur le Maire de réduire à 7 le nombre de conseillers municipaux délégués bénéficiant d'une indemnisation.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

Considérant le courrier de démission réceptionné en Mairie le 09/04/2024 d'une conseillère municipale déléguée indemnisée,

Considérant que de ce fait, il convient de modifier le nombre des conseillers municipaux délégués indemnisés,

Monsieur le Maire propose de porter à sept (7) le nombre de conseillers délégués indemnisés.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de porter à 7 le nombre de conseillers délégués indemnisés :

Délibération n° 2024/39 du 17/06/2024	% de l'indemnité Allouée en % de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique
Maire	40,80 %
1°, 2°, 3° et 4° adjoints	16,50 %
1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7° conseillers municipaux avec délégation	3 %

PREND ACTE des modifications portées au tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal annexé à la présente délibération.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulange, le 18 juin 2024

Le Maire,

Antoine FALCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le **19 JUIN 2024**

ID : 057-215700964-20240619-DCM202439-DE

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/40

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RODICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Secrétaire de séance : WEBER Arnaud

V/ MODIFICATION DU TABLEAU DE COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite de la démission de Mme Sabrina MULLER en date du 9 avril 2024, ainsi que de l'installation de Mr Arnaud WEBER lors de cette séance du Conseil Municipal du 17 juin 2024, il est nécessaire de procéder au remplacement de Mme Sabrina MULLER au sein des commissions où elle siégeait.

Il est à noter que le nouveau conseiller municipal, Mr Arnaud WEBER, ne remplace pas automatiquement Mme Sabrina MULLER au sein des différentes commissions auxquelles elle appartenait.

Après discussion avec M. Arnaud WEBER, celui-ci a expressément exprimé son souhait de ne pas siéger au sein des commissions précédemment occupées par Mme Sabrina MULLER.

VU l'article L 2541-8 du code général des collectivités ;

VU la délibération du 9 juin 2020 portant création et composition des commissions municipales ;

VU la délibération du 17 juin 2024 portant modification du tableau de composition de l'Assemblée suite à la démission de Mme Sabrina MULLER et à l'installation de M. Arnaud WEBER dans ses fonctions de conseiller municipal ;

Considérant que pour ces motifs, il est proposé de procéder à la mise à jour du tableau des commissions municipales en retirant Mme Sabrina MULLER de toutes les commissions où elle exerçait et en autorisant la non-reprise de son siège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas pouvoir au remplacement de Mme MULLER au tableau de composition des commissions municipales où elle siégeait et notamment :

- Commission de l'Environnement et du Cadre de vie :
- Commission de l'Urbanisme & des Travaux
- Commission de la Communication

PREND ACTE du tableau modifié de composition des commissions municipales annexé à la présente délibération.

TABLEAU COMMISSIONS MUNICIPALES AU 17 juin 2024

<u>Commission des Finances</u>	M. FALCHI Antoine M. RICCI Roland M. PIAZZA Thomas M. GRUHN Marc M. GUERMANN Bernard M. MUNIER Laurent Mme GRUN Rosana
<u>Commission de la communication</u>	M. FALCHI Antoine Mme DAMARIN-SECRET Laetitia Mme SAUSSE-SAVINI Delphine Mme STRACH Joana
<u>Commission des Fêtes & Cérémonies et actions solidaires</u>	Mme DAMARIN-SECRET Laetitia Mme SMANIOTTO Adrienne Mme SAUSSE-SAVINI Delphine Mme GUERMANN Laurence Mme DI BARTOLO Anne-Catherine Mme GRUN Rosana Mme VIAL Audrey

<p><u>Commission de l'Environnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Environnement et développement durable ☞ Chasse & Forêt 	<p>M. GRUHN Marc M. PIAZZA Thomas M. RODICQ Francis Mme SAUSSE-SAVINI Delphine ??? Mme STRACH Joana</p>
<p><u>Commission de l'Urbanisme & des Travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Urbanisme ☞ Gestion des services techniques et des bâtiments communaux (travaux d'entretien, sécurité...) ☞ Travaux ☞ Marchés publics 	<p>M. FALCHI Antoine M. RICCI Roland M. DAL BROLLO Henri M. MUNIER Laurent M. PIAZZA Thomas M. RODICQ Francis Mme SAVINI Delphine</p>
<p><u>Commission cadre de vie</u></p>	<p>M. FALCHI Antoine Mme VIAL Audrey Mme GRUN Rosana Mme GUERMANN Laurence Mme DAMARIN SECRET Laëtitia</p>
<p><u>Commission des affaires sociales et de la santé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ CCAS (centre communal d'action sociales) ☞ Santé ☞ Prévention 	<p>Mme STRACH Joanna Mme VIAL Audrey Mme SMANIOTTO Adrienne Mme GUERMANN Laurence</p>

VILLE RASSEMBLEUSE

<p><u>Commission des sports :</u></p>	<p>Mme DI BARTOLO Anne Catherine M. GRUHN Marc M. GUERMANN Bernard Mme GUERMANN Laurence</p>
<p><u>Commission de la vie associative :</u> Location de salle</p>	<p>M. FALCHI Antoine Mme DAMARIN-SECRET Laetitia M. GRUHN Marc Mme GUERMANN Laurence M. LO PRESTI Carmelo Mme SAUSSE-SAVINI Delphine</p>

<p><u>Commission de la culture et patrimoine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Bibliothèque communale ☞ Evènements culturels 	<p>Mme ENNEN Caroline M. GRUHN Marc M. LO PRESTI Carmelo Mme STRACH Joanna</p>
<p><u>Commission vie scolaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Affaires scolaires ☞ Périscolaire 	<p>Mme VIAL Audrey Mme DI BARTOLO Anne Catherine Mme STRACH Joanna</p>
<p><u>Commission jeunesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Prévention ☞ Insertion 	<p>Mme ENNEN Caroline M. GRUHN Marc M. GUERMANN Bernard Mme SAUSSE-SAVINI Delphine M. LO PRESTI Carmelo</p>

MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
<p>RICCI Roland M. RODICQ Francis M. GUERMANN Bernard</p>	<p>M. MUNIER Laurent M. DAL BROLLO Henri M. PIAZZA Thomas</p>

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulange, le 18 juin 2024

Le Maire,

Antoine FALCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 057-215700964-20240618-DCM202440-DE

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/41

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RODICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Secrétaire de séance : WEBER Arnaud

VI/ LOT DE CHASSE N° 3 – CESSIION DU BAIL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le locataire du lot de chasse n°3, Monsieur Michel BOURAS, a adressé à Monsieur le Maire, par courrier en date du 13 mars 2024, une demande de cession de bail en raison de problèmes de santé. Il exprime ainsi son souhait de transférer le bail de chasse à Monsieur Max ZANETTIN, résidant au 82 rue de Verdun à Boulange.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre légal prévu par l'article 15, alinéa 1er, du cahier des charges type des chasses communales, qui stipule que le locataire est en droit de céder son bail.

Après examen de la demande par la commission communale consultative de chasse, un avis favorable a été émis pour la cession du bail de Monsieur Michel BOURAS à Monsieur Max ZANETTIN.

Conformément à la délibération n° 2023.64 du 30 octobre 2024, le loyer annuel demeure fixé à 1 400,00 €, hors charges et frais à la charge du locataire.

En accord avec Monsieur Max ZANETTIN, le montant de la location de la chasse pour l'année 2024 est maintenu à 1 400,00 €.

CONSIDÉRANT

- Les dispositions des articles 4.1.1. et 17.1 du cahier des charges type des chasses communales ;
- L'avis favorable émis par la commission communale consultative de chasse (4C).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à céder le bail du lot de chasse n°3, détenu par Mr Michel BOURAS à M. Max ZANETTIN de Boulange, et ce, jusqu'au 1^{er} février 2033 ;

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'application de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces s'y rapportant.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulange, le 18 juin 2024

Le Maire,

Antoine FALCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 057-215700964-20240618-DCM202441-DE

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/42

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RODICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Secrétaire de séance : WEBER Arnaud

**VII/ DEMANDE DE SUBVENTION 2024 – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE –
LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHEQUES (équipement mobilier des
bibliothèques)**

Rapporteur : Monsieur Carmelo LO PRESTI

Le Département de la Moselle, par le biais de la direction de la lecture publique et des bibliothèques, nous informe que le mobilier et les équipements destinés aux espaces du public, ainsi que l'acquisition de tapis, galettes, signalétiques, etc., peuvent bénéficier d'un soutien financier.

Après avoir équipé la bibliothèque municipale, le bibliothécaire nous fait part de la nécessité de compléter l'ameublement en acquérant une étagère avec rangement mobile au prix de 309 € HT, ainsi qu'un tapis conçu pour accueillir confortablement les enfants lors des séances de conte, une activité prévue à partir de septembre 2024. Les dimensions du tapis sont de 160 x 230 cm, pour un coût de 153,50 € HT. Cela représente un investissement total de 462,50 € HT (555 € TTC).

Il est à noter qu'il n'existe plus de taux minimum de prise en charge pour ce type de demande de subvention.

Le conseil municipal est donc sollicité pour approuver une demande de subvention «équipement mobilier des bibliothèques » auprès du département de la Moselle, dans le cadre de la lecture publique et des bibliothèques.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable concernant l'acquisition d'une étagère avec rangement mobile pour la bibliothèque, au prix de 309 € HT, ainsi que l'achat d'un tapis destiné à offrir un espace confortable aux enfants, au prix de 153,50 € HT, représentant un montant total de 462,50 € HT, soit 555,00 € TTC.

SOLLICITE le Département de la Moselle pour l'octroi d'une subvention.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulange, le 18 juin 2024

Le Maire,

Antoine FALCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 057-215700964-20240618-DCM202442-DE

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/43

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RÖDICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Secrétaire de séance : WEBER Arnaud

VIII/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'AMBITION MOSELLE-ENS
2020-2025 (Verger communal et valorisation de l'étang de
Boulange/aménagement du site, accessibilité PMR)

Rapporteur : Monsieur le Maire

▪ **Préambule :**

Par courriel du 17 mai dernier, le Département de la Moselle nous a informés de son dispositif AMBITION-MOSELLE-ENS, qui vise à accompagner et à encourager les communes, les EPCI à fiscalité propre et les syndicats de collectivités gérant des Espaces Naturels Sensibles (ENS) à préserver et valoriser les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Les collectivités sont invitées à soumettre des dossiers de demande de subvention dans ce cadre. Le règlement AMBITION MOSELLE-ENS 2020-2025 permet aux communes de plus de 2000 habitants de déposer deux dossiers de demande de subvention.

Il est précisé que si les dossiers sont retenus, les équipements financés pourront être utilisés par le Département dans le cadre de l'exercice de ses compétences et la mise en œuvre de ses politiques. En contrepartie, le financement départemental implique un accès gratuit aux installations pour une période de 10 ans à compter de la date du vote de la subvention.

Dossiers proposés par la commune :

1. Entretien et valorisation du verger communal attenant à l'école maternelle, rue de Beuvillers
2. Valorisation de l'étang de Boulange – Aménagement du site, accessibilité PMR

1. VERGER COMMUNAL

- **Projet :** La commune propose de solliciter une subvention au titre d'AMBITION-MOSELLE-ENS 2020-2025 pour l'entretien et la valorisation de son verger communal situé rue de Beuvillers, attenant à l'école maternelle. Cet espace de biodiversité et de convivialité bénéficie à l'ensemble de la communauté.

Le descriptif du projet est joint à la présente délibération.

L'estimation des coûts pour la valorisation du verger communal est le suivant :

- Entretien des arbres fruitiers : 2 210 € HT/an
- Gestion de la pelouse : 1 500 € HT/an
- Installation de nichoirs et hôtels d'insectes : 1 090 € HT
- Ateliers pédagogiques et animations : 1 200 € HT/an
- Total estimé : 6 000 € HT/an

Ce projet est donc susceptible d'être éligible à une subvention du Conseil Départemental.

Tableau de financement prévisionnel (en € HT) :

VERGER COMMUNAL				
Dépenses	Montant (€ HT)	Ressources	%	Montant (€ HT)
Entretien des arbres fruitiers	2 210 €/an	CD 57 – AMBITION MOSELLE-ENS 2020-2025	50%	3 000 €
Gestion de la pelouse	1 500 €/an	Reste à charge pour la commune	50%	3 000 €
Installation de nichoirs et hôtels d'insectes	1 090 €			
Ateliers pédagogiques et animations	1 200 €/an			
TOTAL HT	6 000 €	TOTAL HT	100%	6 000 €

▪ **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention auprès du conseil départemental au titre d'AMBITION MOSELLE-ENS 2020-2025 au taux de 50 %, du montant total HT estimé (6 000 €), soit 3 000 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulanges, le 18 juin 2024

Le Maire,

Antoine FALCHI



Descriptif du projet d'entretien du verger communal

de la commune de Boulange

- **Localisation** : Verger communal attenant à l'école maternelle, rue de Beuvillers
 - **Introduction** : La commune de Boulange sollicite une subvention dans le cadre de l'appel à projet ENS au titre du programme « Ambition Moselle ENS » pour l'entretien et la valorisation de son verger communal. Ce verger, situé à proximité de l'école maternelle de la rue de Beuvillers, est un espace de biodiversité et de convivialité, bénéficiant à l'ensemble de la communauté.
1. **Préservation de la biodiversité** : Entretenir les arbres fruitiers (taille, traitement phytosanitaire respectueux de l'environnement, etc.) et la pelouse pour maintenir un écosystème sain et diversifié.
 2. **Éducation et sensibilisation** : Offrir un cadre éducatif aux élèves des écoles locales, aux associations, et aux MJC qui utilisent cet espace pour des spectacles et des événements. **Organiser des balades nature** animées par Florence Bossenmeyer pour échanger en toute simplicité sur la place du vivant dans un verger et de l'influence de l'humain sur les espaces naturels.
 3. **Bien-être communautaire** : Fournir un espace vert accessible aux personnes âgées et à tous les habitants pour des activités récréatives et intergénérationnelles dans le cadre du centre socio culturel agréé par la CAF Espace de Vie Sociale.
 4. **Développement durable** : Promouvoir des pratiques de gestion écologique pour un entretien respectueux de l'environnement.

Activités prévues :

- **Entretien des arbres fruitiers** : Taille, traitements biologiques, et fertilisation.
- **Gestion de la pelouse** : Tonte régulière et mise en place de zones de fauchage tardif pour favoriser la biodiversité.
- **Installation de nichoirs et hôtels à insectes** : Encourager la présence d'espèces pollinisatrices.
- **Organisation d'ateliers pédagogiques** : Sensibiliser les enfants et les adultes aux pratiques écologiques et à la biodiversité.

Bénéfices pour la communauté :

- **Éducation environnementale** : Les écoles pourront utiliser le verger comme une extension de la salle de classe, apprenant aux enfants l'importance de la nature et de la préservation de l'environnement.

- **Lien social** : Les associations et le centre socio culturel organiseront des événements qui renforcent les liens entre les habitants, tels que les récoltes de fruits **partagées, et des ateliers créatifs de réalisation de confitures et de tarte. Le verger servira également de lieu de spectacle** en partenariat avec les MJC du territoire, **comme le programme exemple « Voyage en terrain connu » de la Compagnie du Chassé Croisé.**
- **Santé et bien-être** : Un espace vert bien entretenu contribue à la qualité de vie des résidents, en particulier des personnes âgées qui peuvent profiter d'un lieu de détente et de promenade.

Estimations des coûts :

- Entretien des arbres fruitiers : 2 210 € HT par an
- Gestion de la pelouse : 1 500 € par an
- Installation de nichoirs et hôtels à insectes : 1 090 €
- Ateliers pédagogiques et animations : 1 200 € par an

- Total estimé : 6 000 € par an

Conclusion :

L'entretien du verger communal de Boulange est essentiel pour la préservation de la biodiversité, l'éducation environnementale des jeunes générations, et le bien-être de tous les habitants. Grâce à la subvention « Ambition Moselle ENS », nous pourrions continuer à valoriser cet espace naturel et communautaire, tout en promouvant des pratiques écologiques durables. Nous vous remercions par avance pour votre soutien à ce projet porteur d'avenir.

2. VALORISATION DE L'ÉTANG DE BOULANGE – Aménagement du site, accessibilité PMR

- **Projet** : La commune de BOULANGE sollicite une subvention dans le cadre du programme « Ambition Moselle ENS » pour aménager l'étang de Boulange. Cet étang, récemment embelli par la reconstruction récente du chalet de pêche pour l'association « La Gaule Boulangeoise » après un incendie, est un joyau naturel exceptionnel fréquenté par les habitants pour des activités de loisirs et de détente.

Nous souhaitons transformer ce site en une zone de loisirs inclusive, avec des espaces et installations ludiques pour enfants. La récente création d'un Pumptrack en 2021 et l'existence d'une aire de pique-nique témoignent de notre engagement à offrir un espace de qualité.

Offrir la possibilité de pêcher à une personne en fauteuil roulant nécessite un aménagement des berges pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cet espace naturel demande un entretien régulier : tonte et gestion de la végétation (la taille des Saules qui longent ce plan d'eau), est indispensable pour préserver son caractère typique. Pour maintenir une qualité de l'eau viable pour les poissons, il est nécessaire de vider l'étang tous les 5 ans afin de retirer la vase qui s'installe au fond. La préservation de ce site bucolique et les aménagements envisagés représentent des atouts supplémentaires pour notre commune, d'où notre appel à la subvention du département via le programme « Ambition Moselle ENS ».

Notre projet vise à renforcer l'attrait de ce site par l'acquisition et la construction d'un kiosque multifonctionnel, capable d'accueillir des groupes de musiciens et des animateurs pour des événements communautaires.

Le descriptif du projet est joint à la présente délibération.

- **L'estimation des coûts pour la valorisation de l'étang de Boulange est le suivant :**
 - Acquisition d'un kiosque : 40 000 € HT
 - Aménagement paysager : 10 000 € HT
 - Aménagement de jeux pour enfants : 10 000 € HT

- Aménagement accessibilité PMR : 45 000 € HT des berges de l'étang
- Equipements complémentaires : 5 000 € HT
- **Total estimé : 110 000 € HT**

Ce projet est donc susceptible d'être éligible à une subvention du Conseil Départemental.

Tableau de financement prévisionnel (en € HT) :

VALORISATION DE L'ETANG DE BOULANGE				
Aménagement su site, accessibilité PMR				
Dépenses	Montant (€ HT)	Ressources	%	Montant (€ HT)
Acquisition d'un kiosque	40 000 €	CD 57 – AMBITION MOSELLE-ENS 2020-2025	50%	55 000 €
Aménagement paysager	10 000 €	Reste à charge pour la commune	50%	55 000 €
Aménagement de jeux pour enfants	10 000 €			
Aménagement accessibilité PMR des berges de l'étang	45 000 €			
Equipements complémentaires	5 000 €			
TOTAL HT	110 000 €	TOTAL HT	100%	110 000 €

▪ **Délibération :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 16 voix pour

- **APPROUVE** le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention auprès du conseil départemental au titre d'AMBITION MOSELLE-ENS 2020-2025 au taux de 50 %, du montant total HT estimé (110 000 €), soit 55 000 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme
Boulange, le 18 juin 2024



Le Maire,
Antoine FALCHI

Descriptif du projet de valorisation de l'étang de Boulange

Aménagement du site, accessibilité PMR

- **Localisation** : Étang de Boulange (site de Bassompierre)
- **Introduction** : La commune de BOULANGE sollicite une subvention dans le cadre du programme « Ambition Moselle ENS » pour aménager l'étang de Boulange. Cet étang, récemment embelli par la reconstruction récente du chalet de pêche pour l'association « La Gaule Boulangeoise » après un incendie, est un joyau naturel exceptionnel fréquenté par les habitants pour des activités de loisirs et de détente.
Nous ambitionnons de transformer ce site en une zone de loisirs inclusive, avec des espaces et installations ludiques pour enfants. La récente création d'un Pumptrack en 2021 et l'existence d'une aire de pique-nique témoignent de notre engagement à offrir un espace de qualité.

Nous souhaitons transformer ce site en une zone de loisirs inclusive, avec des espaces et installations ludiques pour enfants. La récente création d'un Pumptrack en 2021 et l'existence d'une aire de pique-nique témoignent de notre engagement à offrir un espace de qualité.

Offrir la possibilité de pêcher à une personne en fauteuil roulant nécessite un aménagement des berges pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cet espace naturel demande un entretien régulier : tonte et gestion de la végétation (la taille des Saules qui longent le plan d'eau), est indispensable pour préserver son caractère typique. Pour maintenir une qualité de l'eau viable pour les poissons, il est nécessaire de vider l'étang tous les 5 ans afin de retirer la vase qui s'installe au fond. La préservation de ce site bucolique et les aménagements envisagés représentent des atouts supplémentaires pour notre commune, d'où notre appel à la subvention du département via le programme « Ambition Moselle ENS ».

▪ Objectifs du projet :

1. **Renforcement de la vie associative :** Fournir un lieu de rencontre et d'activité pour les associations locales, favorisant la cohésion sociale.
2. **Promotion culturelle :** Notre projet vise à créer un espace dédié à la culture, offrant une scène idéale pour des concerts en plein air, des spectacles divers, ainsi que des événements emblématiques tels que la fête de la musique ou la kermesse du 14 juillet. Ces animations culturelles, associées à des contes au bord de l'eau pour les centres de loisirs sans hébergements, dynamiseront la vie de la commune et enrichiront l'expérience de ses habitants et visiteurs.
3. **Valorisation du patrimoine naturel :** Nous aspirons à mettre en lumière l'étang de Boulange en tant que véritable havre de détente et de loisirs, non seulement pour ses résidents, mais aussi pour les visiteurs des communes avoisinantes. Cette valorisation contribuera à stimuler l'économie locale tout en renforçant l'attrait touristique de la commune de Bassompierre, où se trouve également la chapelle Saint Luc, datant du Xie siècle et répertoriée dans le guide touristique du pays Thionvillois.
4. Activités prévues :
 - **Construction du kiosque :** Installation d'une structure élégante et fonctionnelle, équipée pour accueillir divers événements, avec une capacité d'accueil adaptée aux besoins des associations et des habitants.
 - **Aménagement paysager :** Embellissement des abords du kiosque avec des plantations de fleurs et d'arbustes locaux pour intégrer harmonieusement la structure dans l'environnement naturel.
 - **Équipements complémentaires :** Installation de bancs, tables de pique-nique et éclairage public pour améliorer le confort et la sécurité des usagers.
 - **Organisation d'événements :** Planification de concerts, spectacles de plein air, ateliers et réunions associatives dès la mise en service du kiosque, en partenariat avec les associations locales et les écoles.

Bénéfices pour la communauté :

- **Cohésion sociale :** Le kiosque servira de point de ralliement pour les associations et les résidents, favorisant les échanges intergénérationnels et le développement de nouvelles initiatives communautaires.
- **Animation culturelle :** L'organisation d'événements réguliers contribuera à dynamiser la vie locale et à attirer un public diversifié, tout en soutenant les artistes et les musiciens locaux.
- **Amélioration de la qualité de vie :** Un espace public bien aménagé et équipé améliore le cadre de vie des habitants et encourage les activités de plein air, bénéfiques pour la santé et le bien-être.

Estimations des coûts :

- Acquisition d'un kiosque : 40 000 € HT
- Aménagement paysager : 10 000 € HT
- Aménagement de jeux pour enfants : 10 000 € HT
- Aménagement accessibilité PMR des berges de l'étang : 45 000 € HT
- Équipements complémentaires : 5 000 € HT
- Total HT estimé : 110 000 € HT

Conclusion : L'installation d'un kiosque à l'étang de Boulange marque une étape significative dans la mise en valeur de notre patrimoine naturel et dans le renforcement du tissu associatif et culturel de notre commune. Ce projet incarne notre volonté de créer un espace polyvalent et accueillant, dédié à tous les habitants, ainsi qu'aux associations locales, tout en favorisant le développement du tourisme local.

En sollicitant une subvention dans le cadre du programme « Ambition Moselle ENS », nous aspirons à concrétiser cette initiative porteuse d'avenir pour notre communauté. Nous exprimons notre gratitude anticipée pour votre soutien à ce projet, dont la réalisation revêt une importance capitale pour le développement local et l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens.

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/44

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RODICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Secrétaire de séance : WEBER Arnaud

IX/ DELIBERATION DE PRINCIPE EN VUE D'UNE ADHESION AU SMITU

Rapporteur : Monsieur Roland RICCI

Exposé des motifs :

Par courrier en date du 25 avril 2024, Monsieur Rémy DICK, président du SMITU, a informé Monsieur Patrick RISSER, président de la CCPHVA, des enjeux convergents du territoire suite au changement d'organisation de la gouvernance du SMITU opérée fin 2023.

Dans ce cadre, les élus et le SMITU ont engagé un cycle de concertations comprenant :

- 11 réunions publiques,
- une réunion avec les entreprises du territoire,
- une réunion avec les professionnels de l'enseignement,
- une réunion avec les maires et présidents d'EPCI.

Ces concertations ont mis en évidence la nécessité d'un élargissement du périmètre du SMITU afin de mieux répondre aux enjeux de mobilité du territoire Nord Moselle et d'améliorer la qualité de service pour nos populations. Le scénario d'élargissement envisagé est celui d'un périmètre à l'échelle du SCOTAT.

La CCPHVA, composée de 8 communes pour un total de 29 000 habitants répartis sur deux départements, n'a actuellement que 2 communes adhérentes au syndicat. Elle possède la compétence mobilité et se caractérise par la présence de trois autorités organisatrices de mobilité : le SMITU, le SMITRAL et les CFL.

Le SMITU propose d'assumer sur toutes les communautés de communes un service de transport quotidien. Cela inclut la gestion de lignes structurantes pour reconnecter le territoire de la communauté de communes avec le bassin Thionvillois, une politique de transport cohérente pour les scolaires et une offre structurée de Transport à la Demande.

L'adhésion de toutes les communes de la CCPHVA nécessitera une modification des statuts du SMITU. Concernant le pacte financier, le syndicat envisage de rétablir son autofinancement par une hausse des contributions des territoires.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU le Code des Transports et notamment l'article L.1231-1-1-1 ;

CONSIDERANT que la CCPHVA est autorité organisatrice des transports depuis le 1^{er} juillet 2021 conformément à la délibération qu'elle a adoptée le 30 mars 2021 ;

CONSIDERANT la proposition du SMITU relative à l'élargissement du périmètre à l'échelle du SCOTAT, et plus particulièrement à l'ensemble des communes mosellanes de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette ;

CONSIDERANT la volonté du SMITU d'élaborer une logique de coopération avec l'autre autorité organisatrice du territoire de la CCPHVA, à savoir le SMITRAL, afin d'assurer une cohésion interdépartementale à travers un projet de territoire, un choix de gouvernance et un pacte financier ;

CONSIDERANT la proposition du SMiTU consistant à :

- Assumer sur toutes les communes de la CCPHVA un service dédié au transport quotidien ;
- Assumer la compétence mobilité au travers de projets d'infrastructures structurants en maîtrise d'ouvrage directe ou indirecte,
- Représenter les territoires adhérents avec une plus grande efficacité au sein du réseau de partenaires,

CONSIDERANT l'intérêt et la nécessité pour la Commune d'apporter à ses concitoyens un niveau de service en termes de mobilité qui répond aux enjeux du territoire.,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le principe de l'adhésion au SMITU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable aux propositions du SMiTU ;

EMET un avis de principe favorable pour l'adhésion de la commune dans le cadre de l'élargissement du périmètre du SMiTU.



(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulangé, le 18 juin 2024

Le Maire,

Antoine FALCHI

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/45

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RODICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Secrétaire de séance : WEBER Arnaud

X/ **MODIFICATION DU PERIMETRE DU SMIVU Fourrière du Joli Bois**
Rapporteur : Mme Delphine SAUSSE-SAVINI

Par délibération du 11 avril 2024, le Comité Syndical du SMIVU Fourrière du Joli Bois de Moineville a donné son accord quant à l'adhésion de la commune de ROCHONVILLERS.

Conformément aux dispositions de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée communale est invitée à se prononcer sur cette modification de périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SE PRONONCE favorablement quant à l'adhésion de la commune de ROCHONVILLERS au SMIVU Fourrière du Joli Bois de Moineville.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulangé, le 18 juin 2024

Le Maire,

Antoine FALCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/46

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RODICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Secrétaire de séance : WEBER Arnaud

XI/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Rapporteur : Mr le Maire

M. le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il explique qu'il conviendrait de modifier le tableau des emplois suite à la réussite au concours d'agent de maîtrise d'un adjoint technique titulaire à temps complet affecté aux ateliers municipaux.

Il propose donc :

- de **créer** le poste suivant à temps complet à compter du **1^{er} septembre 2024** ;

A/ Création :

FILIERE TECHNIQUE

1 poste d'agent de maîtrise

- de **modifier** le tableau des emplois ainsi qu'il suit ;

Modification du tableau des emplois

FILIERE TECHNIQUE

Grade : Agent de maîtrise

ancien effectif : 1

nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE à compter du 1^{er} septembre 2024 :

DE CREER :

FILIERE TECHNIQUE

1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

DE MODIFIER le tableau des emplois ainsi qu'il suit ;

FILIERE TECHNIQUE

Grade : Agent de maîtrise

ancien effectif : 1

nouvel effectif : 2

PRECISE que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulanges, le 18 juin 2024

Le Maire,

Antoine FALCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 057-215700964-20240618-DCM202446-DE

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

13

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/47

Séance du 17 juin 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints
GRUHN Marc, GRUN Rosanna, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- ENNEN Caroline, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire
- GUERMANN Bernard, conseiller municipal, a donné procuration à RICCI Roland, adjoint
- PIAZZA Thomas, conseiller municipal, a donné procuration à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal
- RODICQ Francis, conseiller municipal, a donné procuration à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absentes excusées : DI BARTOLO Anne-Catherine – STRACH Joana

Secrétaire de séance : WEBER Arnaud

XII/ MOTION RELATIVE AUX MESURES D'ECONOMIES ANNONCEES PAR L'ETAT SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES FINANCES LOCALES A L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

Rapporteur : Mr le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économie et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en dessous du niveau de l'inflation ;

Considérant que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'État dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal ;

Considérant que les collectivités, soumises à « la règle d'or » réalisent 70% de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics ;

Considérant que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux et une recentralisation rampante de l'État ;

Le Conseil municipal rappelle que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'État ;

Le Conseil municipal rappelle que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'État et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'État et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux ;

Le Conseil municipal rappelle qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique ;

Le Conseil municipal demande au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale ;

Le Conseil municipal demande enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1^{er} de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la motion présentée.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulanges, le 18 juin 2024

Le Maire,
Antoine FALCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 057-215700964-20240618-DCM202447-DE
